



Mémo-
randum
BRUXEO

En vue des élections
régionales bruxelloises
de 2024

BRUXEO - Confédération des entreprises à profit social - est l'organisation représentative des employeurs du secteur à profit social (non marchand) de la Région de Bruxelles-Capitale. BRUXEO travaille et agit en concertation avec les autres structures représentatives du secteur à profit social : UNISOC au niveau fédéral, UNIPSO en Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles, et VERSO en Flandre.

Nous vous invitons à prendre connaissance de leurs priorités, reprises dans leur mémorandum respectif, et à découvrir notre mémorandum « Europe » décrivant nos priorités communes au niveau européen.

BRUXEO
Quai du Commerce 48
boîte 3A
1000 Bruxelles
+32 (0)2 210 53 08
info@bruxeo.be
www.bruxeo.be

UNISOC
Avenue des Arts 27
boîte 13
1040 Bruxelles
+32 (0)2 739 10 72
info@unisoc.be
www.unisoc.be

UNIPSO
Square Arthur Masson 1
boîte 7
5000 Namur
+32 (0)81 24 90 20
unipso@unipso.be
www.unipso.be

VERSO
Avenue des Arts 27
boîte 14
1040 Bruxelles
+32 (0)2 739 10 71
info@verso-net.be
www.verso-net.be

Préambule



Lors des élections du 9 juin 2024, les bruxellois se choisiront de nouveaux représentants au niveau de l'Union européenne, de l'État fédéral et de la Région. Cette élection doit permettre de donner une nouvelle dynamique pour construire une Région de Bruxelles-Capitale plus attractive, plus innovante, et de renforcer son développement durable, associant force économique, emploi, protection sociale et bien-être.

La législature qui s'achève aura été marquée par de multiples crises : sanitaires, économiques, sociales et énergétiques. Ces crises ont d'une part fragilisé les citoyens et le tissu économique, et d'autre part souligné l'importance des secteurs essentiels qui composent le non-marchand.

Suite à cette période difficile, la Région de Bruxelles-Capitale fait face aujourd'hui à un double défi : des besoins sociétaux grandissants et une réalité budgétaire difficile. Dans ce contexte, BRUXEO continuera à s'engager pour garantir l'accessibilité financière pour tous à des services de qualité répondant aux besoins sociétaux de la population.

La réalisation de cet engagement nécessite de renforcer la justice sociale et de soutenir le dynamisme et l'efficacité des entreprises à profit social.

Fort de l'équilibre qu'elles s'efforcent d'atteindre entre responsabilité sociétale et responsabilité de gestion, les 5700 entreprises à profit social bruxelloises et les 107.000 travailleurs qui s'y investissent quotidiennement apportent des réponses cohérentes, adaptées et structurelles aux besoins évolutifs de la population.

Ces entreprises contribuent également avec leurs spécificités, leur expertise et leur expérience à la performance économique et à la cohésion sociale de notre Région.

Investir dans le secteur à profit social, c'est investir dans l'intérêt général, soutenir le développement économique et renforcer le bien-être des bruxellois et des générations futures :

- En garantissant l'accessibilité pour tous à des services de qualité répondant à leurs besoins fondamentaux
- En disposant de travailleurs qualifiés et de conditions de travail attractives permettant de les attirer et de les conserver ;
- En développant la mutualisation de services au bénéfice de l'ensemble des ASBL bruxelloises afin de créer de l'emploi, de répondre à des besoins insuffisamment satisfaits et de dégager du temps pour leurs missions sociétales de base ;
- En valorisant son impact sociétal, sa valeur ajoutée et ses emplois de qualité, porteurs de sens, qui constituent autant de plus-values pour la Région.

Avec les secteurs à profit social concernés, nous vous proposons 10 lignes de force afin de soutenir le développement économique, social et environnemental de Bruxelles. Tout en étant ouverts aux questions, remarques ou suggestions qui nous seront adressées, nous espérons que les propositions exprimées ici seront intégrées à priori dans les programmes politiques et à posteriori dans les déclarations et les actions gouvernementales futures.

Jean-Claude Praet
Président

Christian Dejaer
Administrateur délégué

Table des matières

- p.6 BRUXEO
- p.8 L'impact social et économique du secteur
- p.13 Notre priorité : défendre un modèle social garant de l'accessibilité et de la qualité des services

01

- AXE 1 :
p.14 **Soutenir l'efficacité de la Région de Bruxelles-Capitale pour développer des services non marchands accessibles et de qualité**

02

- AXE 2 :
p.22 **Améliorer l'attractivité du secteur**

03

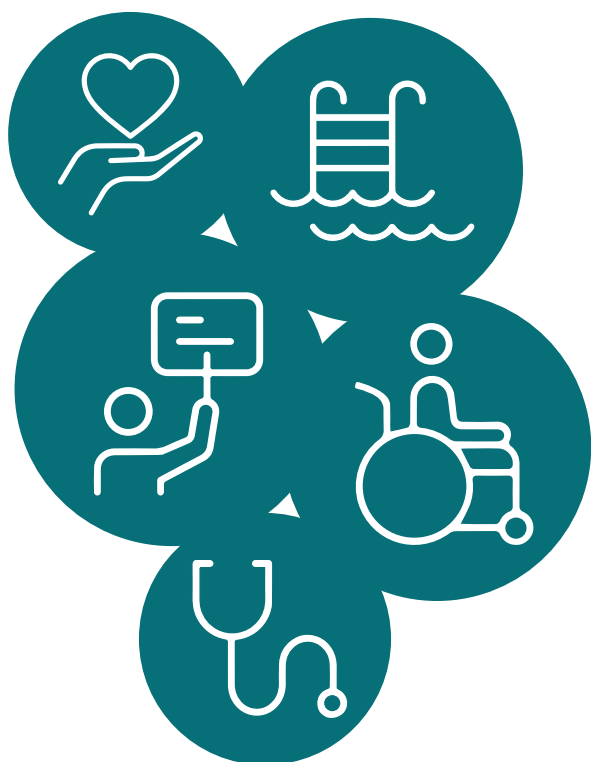
- AXE 3 :
p.30 **Favoriser la transition des entreprises à profit social**

BRUXEO :

Partenaire historique et en constante évolution au service du développement de Bruxelles

BRUXEO est la **confédération, interprofessionnelle et pluraliste**, représentative des **employeurs du secteur à profit social** de la région de Bruxelles-Capitale.

Le secteur à profit social recouvre des **secteurs, privés et publics**, compris sous les termes « **non-marchand** » et « **économie sociale** ». Il s'agit de **services indispensables** au bon fonctionnement de notre société et répondant aux besoins fondamentaux de la population.



Les entreprises à profit social sont principalement actives dans les secteurs :

- des soins de santé
- des institutions d'éducation et d'hébergement
- du bien être et de l'action sociale
- de l'aide à domicile
- socioculturel et sportif
- des arts du spectacle
- de l'enseignement
- du travail adapté

Nos 3 principales missions sont :



Regroupant 29 fédérations membres, BRUXEO est reconnu comme un partenaire, essentiel et incontournable, dans la concertation sociale bruxelloise.

BRUXEO s'affirme également comme un acteur du développement durable de Bruxelles, de la bonne santé et de la transition des entreprises, du bien-être de ses habitants mais aussi des générations futures.

1. ● **Coordonner, représenter et promouvoir les intérêts patronaux intersectoriels** au niveau fédéral, en collaboration avec UNISOC et au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, en participant au dialogue socio-économique (BRUPARTNERS), aux accords du non-marchand ou à divers lieux de concertation (ACTIRIS, IRISCARE, Bruxelles Formation, etc.).

2. ● **Développer et mutualiser des services de qualité pour ses membres et les entreprises à profit social** bruxelloises dans une logique de transition. BRUXEO développe actuellement 3 services :

ENERGIE : améliorer la performance énergétique des bâtiments, offrir des conseils et des accompagnements techniques, sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie;

DIVERSITÉ ET INCLUSION : informer et accompagner les employeurs du secteur, promouvoir la diversité dans la GRH des ASBL, veiller à l'accessibilité de tous aux services non marchands;

DIGITALISATION : accompagner les ASBL dans une démarche numérique responsable pour améliorer leur accessibilité, leur efficacité opérationnelle, leur communication ou leur gestion.

3. ● **Être un lieu de rencontres, d'échanges et de réflexions entre pairs** sur les principaux défis et enjeux du secteur. Promouvoir le développement du secteur à profit social, ses valeurs et son modèle socio-économique.

L'impact social et économique du secteur à profit social

107.224

personnes, soit

↙
17%

de l'emploi total à Bruxelles (639.315 personnes) travaillent dans le secteur à profit social, et même 27% en intégrant l'enseignement.

À titre de comparaison, on retrouve 29.000 travailleur-euses dans l'Horeca, 14.000 dans la construction, 52.000 dans les activités financières et d'assurance et 100.000 dans l'administration publique.
(source ONSS - déc. 2019)

36.734

travailleur-euses dans les soins de santé

30.871

travailleur-euses dans le secteur socioculturel

35.353

travailleur-euses dans les services sociaux
o Avec hébergement

15.656 travailleur-euses
o Sans hébergement
19.697 travailleur-euses

4.266

travailleur-euses dans les mutualités

63.914

travailleur-euses dans l'enseignement

68% 

32% 

L'emploi dans le secteur à profit social se caractérise notamment par les éléments suivants : **68% de femmes** (73.077) et **32% d'hommes** (34.147),

76% 

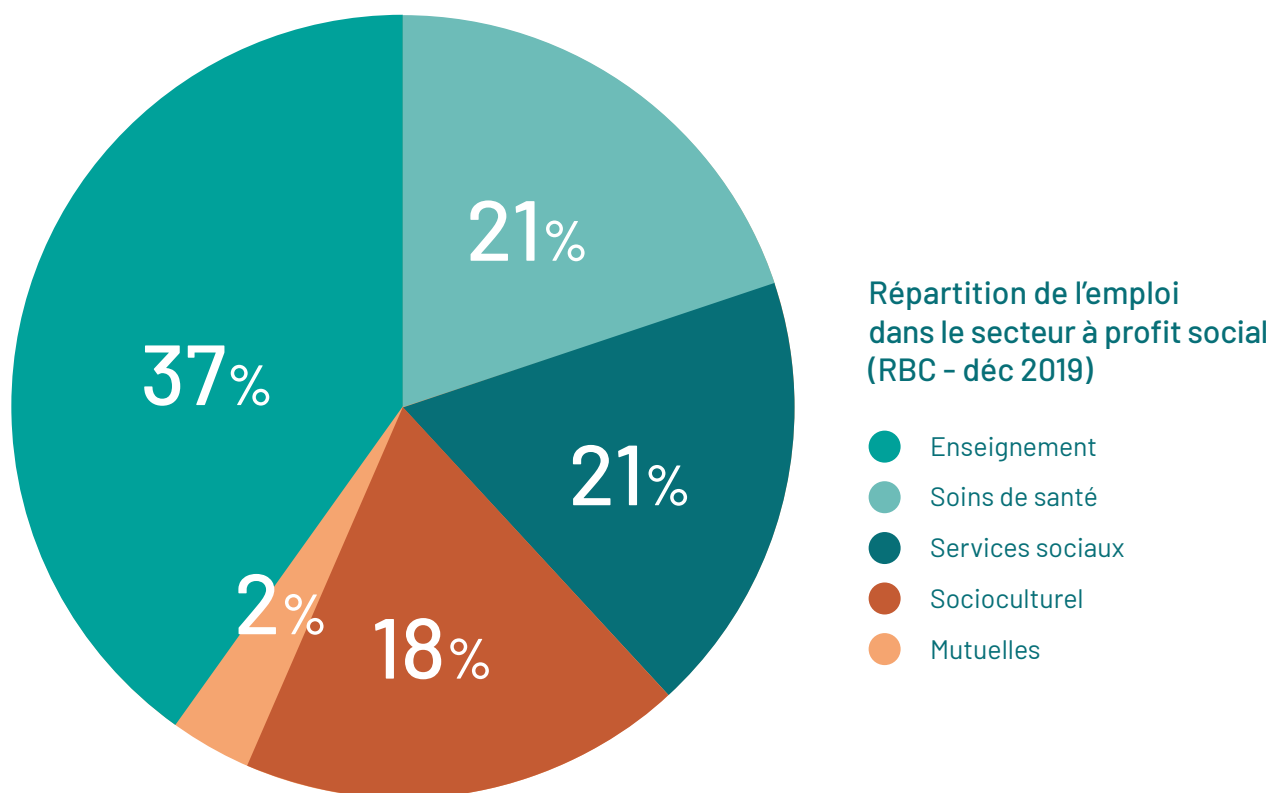
24% 

76% dans le **secteur privé** et **24%** dans le **secteur public**, 85% d'employés. Ceux-ci sont actifs au sein de 5.744 entreprises, soit 15% du total des entreprises bruxelloises dont la taille moyenne est de 18,67 travailleur-euses.

44% 

94% 

44% des travailleur-euses du secteur à profit social travaillent dans des **grandes entreprises** comptant plus de 200 travailleur-euses tandis que **94% des entreprises à profit social** comptabilisent moins de 50 travailleur-euses.



Répartition de l'emploi et du nombre d'entreprises selon leur taille	Secteur à profit social		Total	
	Emploi	Entreprise	Emploi	Entreprise
Grandes entreprises (plus de 200 travailleurs)	47.143	60	302.819	463
Moyennes entreprises (50 à 199 travailleurs)	22.106	246	132.388	1.407
Petites entreprises (10 à 49 travailleurs)	26.347	1.284	125.190	6.030
Micro-entreprises (moins de 10 travailleurs)	11.628	4.154	78.918	30.007
Total	107.224	5.744	639.315	37.907

Au-delà de leur impact social, les entreprises à profit social contribuent fortement à la création de richesses économiques (production, valeur ajoutée et investissement).

Poids économique des ISBL en Belgique (ICN)	2009	2014	2017
Production			
À prix courant (milliards d'euros)	29	37	39
En pourcentage de la production totale dans l'économie	4,2%	4,5%	4,3%
Valeur ajoutée brute			
À prix courant (milliards d'euros)	16,5	21,8	21,7
En pourcentage du PIB	4,8%	5,4%	4,9%
Investissement			
À prix courant (milliards d'euros)	2,4	3,5	3,3
En pourcentage de l'investissement totale dans l'économie	3,1%	3,8%	3,2%

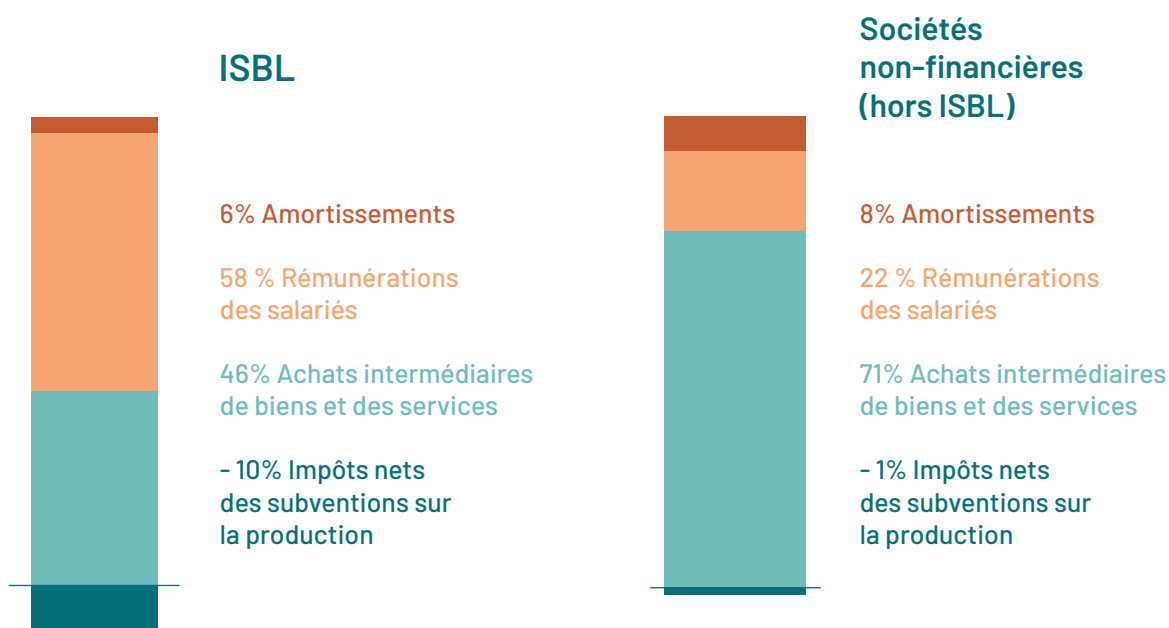
Au-delà de l'absence de dividendes dans leurs dépenses, la composition des coûts de production (source BNB) souligne l'importance de l'emploi dans le secteur à profit social (58%). Investir dans ce secteur permet réellement de créer de l'emploi direct.

↗ **10,15%**

L'évolution du secteur à profit social démontre son importance dans l'économie bruxelloise. L'emploi a augmenté de 10,15% entre 2014 et 2019

↗ **11,38%**

tandis que le nombre d'entreprises a cru de 11,38% durant la même période.



Selon les perspectives économiques régionales 2022-2027 du Bureau fédéral du Plan, le secteur à profit social continuera à soutenir fortement le dynamisme économique dans les prochaines années. À Bruxelles, l'emploi et la valeur ajoutée y augmenteront de façon nettement plus importante que dans le total de l'économie.

	Taux de croissance annuel moyen 2021 - 2027 de la valeur ajoutée			Taux de croissance annuel moyen 2021 - 2027 de l'emploi		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Santé et action sociale	2,30%	2,50%	2,40%	1,30%	1,50%	1,70%
Total économie	1,70%	2,50%	2,20%	0,60%	1%	0,90%

Les principaux défis de la prochaine législature

BRUXEO sera le partenaire des pouvoirs publics pour assurer le développement, stable et durable, de la Région de Bruxelles-Capitale face aux défis à relever lors de la prochaine législature :

COOPÉRATION ENTRE ENTITÉS FÉDÉRÉES :

garantir une offre de services non marchands cohérente et suffisante sur le territoire bruxellois, au vu du morcellement des compétences en matière de santé et de bien-être, et au regard de l'attractivité de Bruxelles dont les services non marchands bénéficient également à de nombreux citoyens des deux autres régions.

CONTINUITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES :

lors des multiples crises survenues lors de la précédente législature, le non-marchand a été identifié comme un secteur essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux de la population. Pour ce faire, la continuité de l'offre de services doit y être renforcée en garantissant des stocks de matériel de protection sanitaire, un approvisionnement en énergie, des financements structurels et une main d'œuvre de qualité.

MÉTIERS EN PÉNURIE :

la pénurie de main d'œuvre s'aggrave fortement dans le secteur et risque de provoquer la fermeture de places d'accueil pour la population ou de services indispensables aux citoyens, par manque d'effectifs au sein des équipes.

MALADIE LONGUE DURÉE :

à Bruxelles, il existe 42.000 personnes reconnues en incapacité de travail depuis un an au moins. 18.000 personnes en incapacité le sont pour des raisons de troubles mentaux et du comportement, tandis que 11.500 personnes le sont pour des troubles musculo-squelettiques. Le nombre de personnes en incapacité a augmenté de 60% en 10 ans.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARISATION

DES BRUXELLOIS : après transferts sociaux, un quart (25%) de la population bruxelloise dispose de revenus sous le seuil de risque de pauvreté, contre 18% en Wallonie et 9% en Flandre. Le nombre de bruxellois vivant avec un revenu d'intégration sociale (RIS) a crû de 65% en dix ans, et a doublé chez les jeunes adultes (18-24 ans).

HÉTÉROGÉNÉITÉ SOCIALE :

on observe de fortes inégalités entre les communes les plus pauvres et les plus aisées. Selon les communes, le nombre de personnes vivant avec un RIS varie de 2 à 12%, le taux de chômage fluctue de 8 à 22% et l'écart en termes d'espérance de vie des habitants est de 3 ans pour les hommes et de 2,4 ans pour les femmes.

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT :

la volonté de la Région est de réduire de 28,5% sa consommation d'énergie et de 40% ses émissions directes de gaz à effet de serre par rapport à 2005. Elle a également l'objectif de produire 1170 GWh d'énergie à partir de sources renouvelables. Pour 2050, le secteur tertiaire doit enfin tendre vers un parc neutre en énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage.

MOBILITÉ :

la Région de Bruxelles-Capitale souffre de congestion automobile. On observe une tendance à la détérioration des temps de parcours. Celui d'un usager du réseau routier augmente de 39% en moyenne par rapport à un même trajet sans congestion. Bruxelles se classe ainsi en 16e position des villes les plus congestionnées d'Europe.

DIVERSITÉ ET INCLUSION :

Bruxelles est l'une des villes les plus cosmopolites du monde mais cette diversité n'est pas synonyme d'inclusion. Un quart des actifs bruxellois non européens est au chômage. A diplôme égal, les personnes d'origine extra-européenne ont plus de difficultés à trouver un emploi.



53%

des ASBL indiquent que le manque de place et la forte croissance de la demande constituent le frein principal à l'accessibilité de leurs services.

Tous les textes en couleur et gras sont des chiffres issus de l'enquête effectuée en février 2023 par BRUXEO auprès des entreprises à profit social bruxelloises.

Notre priorité :

Défendre un modèle social
garant de l'accessibilité et
de la qualité des services

Garantir l'accessibilité pour tous à des **services non-marchands de qualité** et répondant aux besoins sociétaux de la population constitue la priorité des entreprises à profit social et de BRUXEO.

L'investissement de l'État dans un modèle social impose de **faire le choix du secteur à profit social plutôt que celui d'une marchandisation des services**, afin que les moyens publics alimentent réellement l'offre de services au bénéfice de l'intérêt général et de tous les Bruxellois.

BRUXEO veut être le **partenaire de référence du Gouvernement** pour le soutenir sur cette voie. Pour y contribuer, BRUXEO propose **10 lignes de force** regroupées dans 3 axes de travail.



AXE 1

Soutenir l'efficacité de la Région de Bruxelles-Capitale pour développer des services non marchands accessibles et de qualité.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a fragilisé le tissu socio-économique et elle a augmenté les besoins sociétaux de nombreuses familles bruxelloises qui se trouvaient déjà dans des conditions de vie particulièrement difficiles. La crise énergétique et ses conséquences inflationnistes n'ont fait qu'accentuer les difficultés des citoyens et des entreprises à profit social en augmentant la part de dépenses incompressibles dans leur budget.

Ce nouveau contexte nécessite de lutter contre la pauvreté et l'accroissement des inégalités sociales en renforçant la justice sociale, l'efficacité des politiques publiques et la robustesse des entreprises à profit social afin d'assurer la qualité, l'accessibilité, la continuité et le développement des services répondant aux besoins sociétaux de la population. BRUXEO propose de travailler prioritairement sur les 3 thématiques suivantes pour augmenter l'efficacité de la RBC :

1.

AXE 1

Soutenir l'efficacité de la Région de Bruxelles-Capitale pour développer des services non marchands accessibles et de qualité

Investir adéquatement pour renforcer les missions d'intérêt général des entreprises à profit social

Suite aux multiples crises, Bruxelles fait face aujourd'hui à un double défi : **34,9 % de la population est considérée comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** (chiffre Statbel pour 2021) tandis que le déficit est de 300 millions € et la dette cumulée à 9,5 milliards € (ICN dette brute consolidée en RBC au 31/12/2021).

Dans ce contexte, **BRUXEO continue à s'engager pour garantir l'accès de tous à des services de qualité** en soins de santé, action sociale, éducation, insertion, etc. et il veille également à améliorer l'efficacité de la RBC.



80%

des entreprises soulignent avoir besoin d'un financement structurel et indexé pour soutenir leur développement.

BRUXEO demande de

- 1.** Déployer une programmation concertée (développer des indicateurs et des outils statistiques prospectifs, anticiper l'évolution démographique, supprimer les listes d'attente) et cogérée, avec les représentants des employeurs, afin de pallier l'absence d'une vue d'ensemble des besoins sociétaux de la population, de l'emploi dans le non-marchand et de l'offre de services à profit social bruxellois. Cette programmation permettra d'adapter l'offre de services en fonction de l'augmentation et de la complexification des besoins de la population, mais aussi d'anticiper les impacts indirects d'une politique sectorielle sur d'autres secteurs. Par exemple, l'augmentation des demandes d'aide à domicile suite à la diminution des durées d'hospitalisation.
 - e.** Garantir une prise en compte de l'évolution des dépenses de fonctionnement (énergie, mobilité, etc.) et élargir le périmètre des dépenses éligibles (pour la recherche et le développement, par exemple).
 - f.** Assurer la liquidation des subsides dans les temps impartis et mettre fin aux préfinancements par les ASBL, par exemple en finançant 80% des missions avant le début de celles-ci.
- 2.** Garantir la continuité et l'efficacité des services, mais aussi l'attractivité des emplois dans le secteur grâce à des financements adéquats, suffisants et structurels :
 - a.** Transformer les subsides facultatifs en subsides structurels sur base d'évaluations, et sortir d'une logique finançant des projets à long terme via des subsides facultatifs ou des appels à projets annuels.
 - b.** Garantir un financement structurel suffisant couvrant les différents frais de personnel, et ce pour tous les travailleurs, indépendamment du type de contrat et/ou du pouvoir subsidiant.
 - c.** Assurer un financement structurel des équipes de support (secrétariat, accueil, coordination, etc.).
 - d.** Indexer les subsides, en temps réel et automatiquement, à l'image de ce qui est mis en place dans les services publics.
- 3.** Développer une tarification harmonisée (entre entités fédérées), et renforcer l'accessibilité de tous aux services non marchands de même qualité.
- 4.** Encourager et financer la mutualisation des services de support entre plusieurs ASBL pour créer de l'emploi, éviter le saupoudrage de l'argent public, améliorer l'efficacité de leur gestion, dégager du temps pour leurs missions sociétales de base, réaliser de futures économies d'échelle et renforcer la qualité de leurs services.
- 5.** Éviter les mécanismes de financement qui créent des concurrences stériles au sein des secteurs non marchands et qui amènent à être sanctionné financièrement pour des éléments que les structures ne maîtrisent pas (exemple : ESMI qui sont dépendants des CPAS pour l'adressage de public-cible).
- 6.** Éviter toute augmentation de taxe sur le patrimoine des ASBL. La situation financière des ASBL est actuellement mise à mal par les crises successives. Une augmentation de la taxe sur le patrimoine viendrait encore aggraver cette situation et devrait dès lors être intégré dans leur financement.

2.

AXE 1

Soutenir l'efficacité de la Région de Bruxelles-Capitale pour développer des services non marchands accessibles et de qualité

Assurer la cohérence des politiques bruxelloises

La complexité institutionnelle bruxelloise se caractérise par une multiplicité des structures politiques et des modes de fonctionnement (réglementation, financement, etc.). Celle-ci **entraîne une perte d'efficacité et un manque de lisibilité** pour les opérateurs de services et les usagers.

C'est pourquoi BRUXEO **souhaite une politique bruxelloise cohérente** à tous les niveaux de pouvoir et en particulier entre la COCOF, la COCOM, la VGC et la Région, quelle que soit la politique de tutelle.



BRUXEO demande de

- 1.** Veiller à la cohérence entre les compétences gérées par les entités fédérées bruxelloises ainsi qu'entre les politiques bruxelloises et celles gérées à d'autres niveaux de pouvoir, afin d'offrir une meilleure lisibilité et éviter des phénomènes de concurrence. Harmoniser par exemples les politiques tarifaires au sein d'un même secteur dépendant de 2 entités fédérées bruxelloises.
- 2.** Construire un cadastre global de l'emploi non marchand.
- 3.** Veiller à la mise en œuvre du PSSI en concertation et en cohérence avec les opérateurs de seconde ligne et celles de l'hébergement (Handicap, MRS, ...).
- 4.** En cas de transfert de compétences, garantir un juste financement, tenant compte des budgets actuels, des besoins/spécificités de la population bruxelloise et des exigences légales (exemple : bilinguisme).
- 5.** Renforcer la communication, la concertation et les synergies entre les employeurs et les acteurs publics de la Région, par exemple entre Actiris, le service PHARE et la COCOF ou entre Bruxelles Formation, VDAB, Actiris et les employeurs sectoriels bruxellois.
- 6.** Renforcer la collaboration entre la VGC et BRUXEO, pour les dossiers qui concernent le secteur tel que l'accord du non-marchand et la répartition des budgets au sein du secteur bruxellois néerlandophone (notamment l'indexation des salaires et l'aide aux paiements des factures énergie des entreprises non marchandes).
- 7.** Maintenir une solidarité, une sécurité sociale et une concertation sociale forte au niveau fédéral. Simplifier au lieu d'accroître la complexité institutionnelle. Renforcer la cohérence dans les politiques bruxelloises entre les organisations à profit social néerlandophones et francophones.

3.

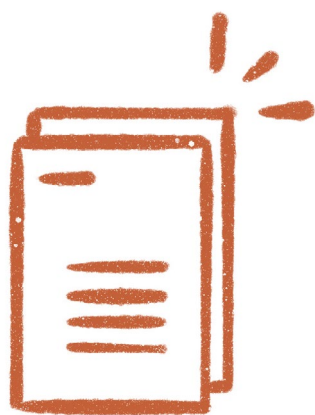
AXE 1

Soutenir l'efficacité de la Région de Bruxelles-Capitale pour développer des services non marchands accessibles et de qualité

Simplifier la vie des entreprises

L'impact sociétal et l'efficacité des entreprises à profit social sont limités par la charge de travail excessive liée à la gestion organisationnelle et aux contraintes administratives. Celles-ci ne sont pas financées, ce qui a pour effet de réduire le temps et les ressources dédiées à la mission sociale de base. En effet, les fonctions transversales, nécessaires à toute entreprise, ne sont quasi pas reconnues ou subsidiées : secrétariat, comptabilité, accueil, direction, gestion des ressources humaines, coordination, informatique, communication etc. Cela contribue à rendre le secteur moins attractif et peut le rendre moins efficient.

BRUXEO encourage les **dispositifs de simplification administrative** qui réduisent les coûts, permettent de renforcer l'efficacité des structures et d'améliorer le cadre de travail. Face à une aversion aux risques grandissante et à un principe de contrôle total, BRUXEO veut **rétablir la confiance entre les pouvoirs publics et les opérateurs de services** afin de privilégier une gestion saine et efficace de l'argent public.



73%

Une simplification administrative est indispensable pour soutenir le développement des entreprises à profit social pour 73% d'entre elles.

BRUXEO demande de

- 1.** Appliquer le principe « only once ». Empêcher qu'une donnée déjà en possession de l'administration bruxelloise ou d'un autre niveau de pouvoir ne soit à nouveau demandée à l'employeur.
- 2.** Établir un juste équilibre dans le reporting des subsides publics entre l'autonomie/ responsabilité de gestion des opérateurs et le contrôle des pouvoirs publics :
 - a.** Favoriser les agréments à durée indéterminée et justifier toute exception à cette règle.
 - b.** Appliquer le principe de confiance – déclaration sur l'honneur – dans les processus administratifs.
 - c.** Réaliser un contrôle des pièces éligibles proportionnel au montant du subside octroyé.
 - d.** Digitaliser les documents justificatifs à rendre auprès de la COCOM, COCOF, VGC & RBC.
 - e.** Utiliser des formulaires en ligne et permettre la signature électronique des documents administratifs.
- 3.** Garantir une stabilité et une clarté du cadre juridique et administratif pour permettre aux ASBL de développer leurs services.
- 4.** Organiser la prise en charge par la Région de la justification auprès des fonds européens (FSE, FEDER, etc.) et de la Commission européenne de la part publique belge que les financements de ces fonds viennent compléter.
- 5.** Favoriser un dialogue constructif et une relation de coopération saine entre les pouvoirs subsidants et les opérateurs de terrain.



AXE 2

Améliorer l'attractivité du secteur

Le manque d'encadrement, le manque de valorisation des métiers, la pénibilité au travail, les différences salariales entre régions et le caractère temporaire de l'emploi lié à des services financés via des appels à projets et des subsides facultatifs ne contribuent guère à l'attractivité des métiers ! Pire encore, ces aspects précarisent l'emploi dans notre région, créent un environnement de travail instable pour les travailleurs et renforcent les difficultés de recrutement comme de rétention du personnel pour les ASBL, ce qui fragilise la nécessaire continuité de l'offre de services à la population. Il est donc urgent d'agir de manière forte et déterminée sur l'attractivité des emplois non marchands.

Cette politique ambitieuse d'amélioration de l'attractivité du secteur devra intégrer un volet « formation » et se développer avec le soutien des partenaires sociaux, acteurs de la concertation sociale.

BRUXEO propose de collaborer avec les pouvoirs publics sur les 3 thématiques suivantes pour améliorer l'attractivité du secteur :

4.

AXE 2
Améliorer l'attractivité
du secteur

Renforcer la qualité et l'attractivité des emplois.

La continuité de l'offre de services en soins de santé, action sociale, handicap, éducation, insertion, etc. **est gravement mise à mal à cause d'une pénurie de personnel** qui s'est encore accentuée suite à la crise COVID. Les causes de ce manque d'effectif et de la pénibilité du travail (maladies de longue durée, stress et burn-out), sont notamment liées aux conditions de travail mais aussi aux départs volontaires du personnel, aux difficultés de recrutement, aux normes d'encadrement insuffisantes et aux conditions salariales. Par ailleurs, les conditions et la charge de travail peuvent également être sources de stress et de mal-être et à l'origine de maladies physiques ou psychiques.

BRUXEO tire dès lors la sonnette d'alarme pour éviter la fermeture de places d'accueil pour la population ou de services indispensables aux citoyens, par manque d'effectifs au sein des équipes.

Un investissement massif des pouvoirs publics dans les métiers essentiels du non-marchand est aujourd'hui indispensable. C'est également un investissement efficient puisqu'il permet de faire de la prévention et de **réduire des coûts futurs supplémentaires** liés à l'augmentation de la pauvreté, à l'exclusion sociale, au chômage, etc.



55%

Les difficultés de recrutement et l'absentéisme sont les préoccupations majeures pour l'avenir de 55% des ASBL.

BRUXEO demande de

- 1.** Soutenir la création d'emplois structurels relevant des politiques fonctionnelles afin de favoriser le développement de l'offre de service.
- 2.** Améliorer l'attractivité des métiers :
 - a.** Améliorer la reconnaissance des postes de coordination, et par conséquent renforcer les normes d'encadrement pour soulager les travailleurs en place et améliorer la qualité de la prise en charge.
 - b.** Reconnaître et financer l'ancienneté à 100% pour l'ensemble du personnel, cadre et hors cadre, affecté aux missions relevant du pouvoir de tutelle.
 - c.** Augmenter et harmoniser les barèmes salariaux en finalisant notamment le passage à l'IFIC dans les secteurs concernés tout en garantissant un financement suffisant.
 - d.** Financer l'octroi d'une prime linguistique à l'instar des pratiques au sein des administrations publiques.
 - e.** Valoriser l'image des métiers du non-marchand, en particulier pour les fonctions en pénurie.
 - f.** Lutter contre les pièges à l'emploi (tension salariale, perte d'avantage lié au changement de statut, etc.)
 - g.** Reconnaître et valoriser les fonctions de coordination, support et direction.
- 3.** Agir sur le bien-être au travail & prévention des risques psychosociaux et donner les moyens suffisants aux ASBL pour soutenir cette politique :
 - a.** Offrir des accompagnements au bien-être au travail pour notamment réduire préventivement le nombre d'absences pour maladie de longue durée.
 - b.** Construire des programmes de remise au travail après maladie de longue durée, par exemple en améliorant les conventions de réintégration professionnelle en région bruxelloise.
 - c.** Offrir un cadre institutionnel plus sécurisant, en n'ayant plus recours à des financements précaires via des appels à projets.
 - d.** Renforcer les normes d'encadrement des équipes, pour soulager les travailleurs en place et améliorer la qualité de la prise en charge des bénéficiaires.
 - e.** Réduire la charge de travail administrative pour les travailleurs de première ligne en renforçant la simplification administrative et en développant la mutualisation de services support via la création d'emplois supplémentaires.
- 4.** Compenser toutes les RTT, les jours de congé supplémentaires et les jours de formation par un mécanisme d'embauche compensatoire efficace (suffisant pour financer l'embauche compensatoire de toutes les fonctions, accessibles aux ACS, applicable pour les petites structures, etc.)
- 5.** Consolider et simplifier le dispositif ACS, ainsi qu'augmenter le montant des primes. Les 6.000 travailleurs ACS dépendent actuellement de la Région mais ils sont indispensables à la réalisation des missions pour lesquelles les ASBL sont reconnues par la COCOF, la COCOM et la VGC. BRUXEO rappelle que le dispositif ACS bruxellois actuel répond globalement aux demandes du secteur. Il n'est dès lors pas demandeur d'une réforme profonde du dispositif, mais demande des améliorations pour renforcer la simplification administrative (mode de liquidation et de justification), garantir l'évolution des financements (indexation et ancienneté) et la cohérence entre les entités fédérées bruxelloises. Il demande une harmonisation de leurs financements et de leurs conditions de travail avec les emplois « cadre ». Finalement, toute future adaptation du dispositif doit être concertée avec le secteur.

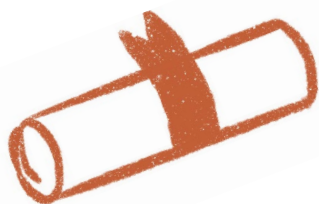
5.

AXE 2
Améliorer l'attractivité
du secteur

Miser sur la formation des travailleurs.

La pénurie de personnel va s'aggraver si nous n'agissons pas sur la qualification du personnel (formation initiale et continue). Le risque est que les jeunes, les chercheurs d'emploi et/ou les ressortissants étrangers ne se dirigent plus vers les métiers du secteur. L'attractivité des filières de formation et le volume d'inscriptions sont intimement liés à la qualité de l'emploi auquel elles donnent accès.

BRUXEO désire **encourager la formation initiale et continue**, pour répondre aux besoins grandissants et complexes de la population, mais surtout **pour soutenir la professionnalisation des métiers, valoriser les travailleurs et créer des parcours professionnels attractifs.**



65%

La qualité des services est garantie par la qualification du personnel selon 65% des employeurs.

6.

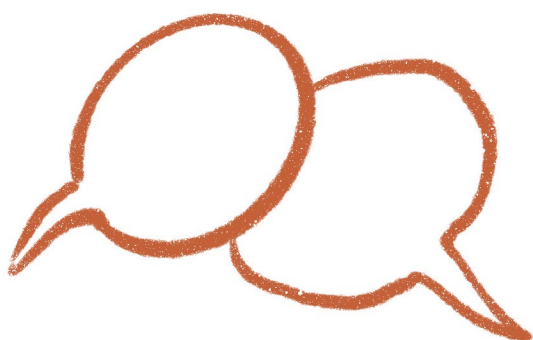
AXE 2
Améliorer l'attractivité
du secteur

Plus-value de la concertation (inter)sectorielle

L'époque est marquée par une perte de confiance de la part des citoyens dans la démocratie et les professionnels de la politique. Il est important de rappeler que **la concertation (inter)sectorielle reste un endroit où les revendications de la société civile sont également défendues**, à travers les organisations patronales et syndicales.

Pour mettre en œuvre des politiques publiques pertinentes et efficaces, la nature du dialogue social entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux peut être multiple : consultation, concertation ou cogestion. Cette relation particulière se base sur **le respect d'une part de la démocratie représentative et d'autre part d'une démocratie participative, structurée et légitime, via des corps intermédiaires**. Sans cela, le risque est de démultiplier les réunions, les endroits de concertation et d'écarter la notion de représentativité.

BRUXEO est reconnu officiellement comme partenaire social interprofessionnel et intersectoriel et participe de cette manière activement à l'élaboration des politiques sociales et économiques pour garantir une meilleure prise en compte des réalités du secteur à profit social et de ses usagers.



BRUXEO demande de

- 1.** Défendre le respect et l'importance du dialogue social et de sa structuration. Garantir la place et le rôle des partenaires sociaux sectoriels, intersectoriels et interprofessionnels dans la fonction consultative, la concertation et la cogestion des politiques. Exemple : PSSI, Handistreaming, Shifting Economy, etc.
- 2.** Organiser systématiquement une concertation avec le secteur à profit social représenté par BRUXEO dans l'implémentation des politiques publiques répondant aux besoins sociétaux bruxellois et/ou touchant aux modes de fonctionnements des opérateurs de services non marchands.
- 3.** Renforcer les organes de concertation (consultation, concertation ou cogestion) dans les lieux existants, au lieu d'en créer de nouveaux.
- 4.** Veiller à la mise en œuvre de la plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand (PPDCNM) auprès de Brupartners, pour garantir une meilleure intégration des spécificités du secteur à profit social dans les politiques publiques, et pour structurer la négociation des accords non marchands.
- 5.** Dans tous les lieux de concertation, accorder des délais suffisamment réalistes de consultation afin de permettre la consultation et la rédaction d'avis de qualité.

Finalement, pour ce qui est de l'accord du non-marchand, BRUXEO demande de :

a. Garantir l'aspect non marchand et tripartite des accords sociaux et les modalités qui devraient régir les discussions de chaque accord non marchand.

b. Evaluer les accords précédents et en assurer le financement nécessaire avant toute nouvelle discussion.

c. Associer les employeurs et les administrations dès le début des négociations.

d. Baser les discussions sur des données fiables et objectivables par les acteurs du secteur via la mise en œuvre du cadastre de l'emploi.

e. Établir le budget disponible.

f. Construire des accords équilibrés soutenant équitablement en termes de financement les revendications des partenaires sociaux.

g. Garantir un financement de toutes les mesures de l'accord non marchand pour tous les emplois, en ce compris les postes ACS, Maribel, FSE et fonds propres, mais également les emplois des associations actuellement non-agrées.

h. Financer les coûts directs et indirects de l'accord pour les employeurs en procédant à des analyses et des projections préalables avec les administrations.

i. Finaliser l'intégration au sein des accords non marchands des secteurs en cours d'intégration afin d'y améliorer les conditions salariales

j. Intégrer BRUXEO dans les discussions de la VGC, pour ce qui est de l'affectation du budget « accord non marchand » pour les structures néerlandophones bruxelloises dépendant de la VGC.



AXE 3

Favoriser la transition des entreprises à profit social

L'économie de demain doit renforcer le tissu économique local, répondre aux besoins fondamentaux de la population et préserver l'environnement. Cette économie de la transition sera plus durable et plus robuste, ce qui lui permettra de mieux résister aux crises multiples et diverses.

Les entreprises à profit social doivent elles aussi être actrices de cette transition et veiller à devenir exemplaires d'un point de vue social et environnemental tout en restant dynamiques et attentives à l'évolution des besoins et des attentes de la population.

Pour promouvoir la transition des entreprises à profit social, BRUXEO propose de travailler au développement de projets de mutualisation concernant les 4 thématiques suivantes :



AXE 3
Favoriser la transition
des entreprises
à profit social

Promouvoir la diversité et l'inclusion.

La diversité sur le lieu de travail est encore trop faible à Bruxelles, y compris dans le secteur à profit social. Il s'agit non seulement d'une question de justice, **d'égalité des chances** et de transition mais aussi d'une **opportunité pour les entreprises** de renforcer leur créativité grâce à une grande variété de profils, d'expériences et de compétences.

Conscient de cet enjeu majeur, des objectifs du Gouvernement et des réglementations en place, BRUXEO développe depuis 2017 le service « **So-Diversity** » à destination des 5.500 entreprises non marchandes bruxelloises, afin de **promouvoir la diversité et l'inclusion au sein du personnel, de lutter contre toutes les formes de discrimination** dans la gestion des entreprises et de **favoriser l'accessibilité de tous les usagers à l'offre de services**.



BRUXEO demande de

- 1.** Donner au service « SoDiversity » de BRUXEO un rôle central de conseil et d'accompagnement en tant qu'acteur de la diversité et de l'inclusion pour le secteur à profit social, et ce grâce à un financement structurel. En complément de la cellule Diversité d'Actiris, BRUXEO doit devenir la porte d'entrée à Bruxelles pour les questions liées à la diversité et l'inclusion dans les associations, à travers une reconnaissance du service SoDiversity par les pouvoirs subsidants COCOM, COCOF, VGC et RBC.
- 2.** Conditionner toutes obligations supplémentaires en termes de diversité en entreprise, par un financement additionnel pour ce faire. Ces tâches supplémentaires ne peuvent correspondre à une énième nouvelle mission pour les directions.
- 3.** Intégrer un module de formation « Diversité et Inclusion » dans les programmes de formation liés aux fonctions cadre/management des entreprises à profit social.
- 4.** Sensibiliser à la diversité au sein des organes de gestion des entreprises à profit social.
- 5.** Financer l'interprétariat social pour soutenir l'accueil des bénéficiaires, que ce soit en langue étrangère ou en langue des signes.
- 6.** Faire respecter l'objectif des 2 ordonnances (02/02/2017 et 21/03/2018) visant à favoriser l'engagement de personnes en situation de handicap au sein des administrations publiques. Elles se doivent d'être plus inclusives !
- 7.** Renforcer les dispositifs d'insertion qui favorisent l'inclusion.

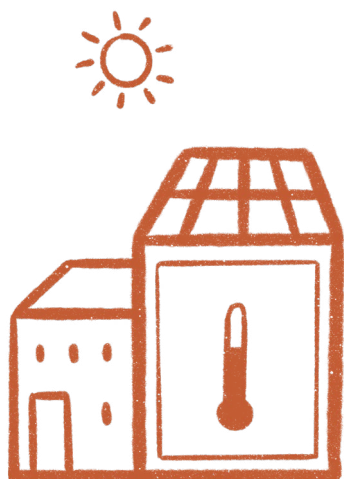
8.

AXE 3
Favoriser la transition
des entreprises
à profit social

Réduire l'impact environnemental et promouvoir la mobilité intelligente.

La forte augmentation du prix de l'énergie est devenue insoutenable pour les entreprises à profit social (non marchandes). **Aujourd'hui, la continuité et la viabilité des services sont mises en danger.** Cette situation très inquiétante s'ajoute à l'indexation des salaires, à la hausse indirecte du prix d'autres biens et services (alimentation, etc.) et aux leviers d'action relativement limités des ASBL pour compenser la flambée du prix de l'énergie.

Par ailleurs, BRUXEO observe que les entreprises à profit social soutiennent la transition environnementale, mais n'ont souvent ni le temps, ni l'expertise, ni les moyens pour répondre individuellement aux enjeux de la stratégie Renolution. **Le service du Pack Energie de BRUXEO, mis en place depuis 2016, permet d'accompagner les entreprises non marchandes dans cette transition.** Il répond à cette demande en **mutualisant de l'expertise et du temps mis gratuitement à la disposition des ASBL bruxelloises.**



37%

Des ASBL souhaitent bénéficier d'un soutien dans la gestion de leurs infrastructures (énergie, bâtiment, etc.)

Pour soutenir cette action, BRUXEO demande de

Concernant l'accompagnement :

- 1.** Soutenir les services énergie de BRUXEO, en pérennisant et en indexant les montants perçus en 2023 : 502.245 € prévus pour le Pack Energie et le financement de 100.000 € reçu dans le cadre de la crise énergie.
- 2.** Soutenir BRUXEO pour élargir le travail réalisé dans le cadre du Pack Energie, en travaillant sur les autres aspects environnementaux, comme la mobilité, les achats durables, la gestion des déchets, etc.

Concernant le financement des travaux de rénovation :

- 3.** Adapter la réglementation des fonds sectoriels « infrastructures », afin de bénéficier de pourcentages de financement plus avantageux pour les travaux de rénovation à l'instar de ce qui existe pour les mesures de sécurité;
- 4.** Adapter les primes « Renolution » au secteur tertiaire et rendre accessible la catégorie II des primes à l'entièreté du secteur non marchand.
- 5.** Rendre éligible le remboursement de prêts à la rénovation énergétique dans le cadre des subventions (COCOM, COCOF, VGC) des entreprises non marchandes. En effet, ceci est le frein principal à l'obtention d'un prêt pour la rénovation des associations !
- 6.** Développer des prêts « éco-réno » à taux avantageux, accessibles aux entreprises du secteur. Actuellement seuls les particuliers et les entreprises marchandes y ont droit.
- 7.** Autoriser la création d'excédent (bénéfice raisonnable) réalisé sur les subventions, afin d'investir notamment dans les rénovations énergétiques.

Concernant la réglementation :

- 8.** Le secteur s'inscrit dans la philosophie du certificat PEB Bâtiment Public. Néanmoins, il déplore l'aspect disproportionnel des obligations au regard des résultats environnementaux. BRUXEO demande de réfléchir ensemble à un juste équilibre entre l'exemplarité du secteur et les contraintes financières et de temps pour les entreprises non marchandes.
- 9.** Soutenir et financer les employeurs dans la mise en conformité de leur structure face à de nouvelles obligations légales (LEZ, certificat PEB Bâtiment Public, ...) et à des exigences administratives supplémentaires.

Autres aspects environnementaux :

- 10.** Trouver de solutions pour permettre aux professionnels du NM de pouvoir se déplacer aisément en transport en commun (SNCB, STIB, TEC, De Lijn, ...) et/ou via une mobilité intelligente et combinée (exemple : combinaison vélo et transport en commun) tout en prenant en compte les spécificités du secteur (travail de nuit, déplacement au domicile du bénéficiaire, formateurs sur chantiers, ...)
- 11.** Faciliter l'accès au domicile des usagers pour les travailleurs mobiles (cartes gratuites de stationnement, application de la tarification des prestataires de soins, etc.).
- 12.** Faire le choix des entreprises non marchandes dans le cadre de marchés publics, favorisant ainsi l'économie sociale et les circuits courts (recyclage, le réemploi et la réparation des matériaux), via l'intégration des clauses sociales (exemple : réservation de marché).

9.

AXE 3
Favoriser la transition
des entreprises
à profit social

Soutenir la digitalisation responsable.

La **digitalisation** désigne le processus qui permet aux entreprises et aux associations d'intégrer les nouvelles technologies numériques au sein de leurs activités. Correctement implémentée, elle permet **aux associations d'optimiser leur fonctionnement, leur communication ou leur gestion, mais aussi de gagner en qualité et en accessibilité pour leur personnel et leurs bénéficiaires**. A ce titre, la digitalisation ne peut en aucun cas se substituer aux services offerts en présentiel, seulement les compléter !

Depuis 2022, **BRUXEO accompagne les ASBL bruxelloises dans leur transformation numérique, via son service « DIGIBRUX »**, afin de favoriser une digitalisation responsable qui doit permettre aux associations de garantir l'accessibilité de leurs services (accessibilité physique et inclusion numérique) et de dégager du temps pour se focaliser sur l'essentiel : leur objectif sociétal.



1/3

1/3 des employeurs veulent disposer d'une aide en informatique et en digitalisation afin de pouvoir se centrer sur leurs missions sociétales.

BRUXEO demande de

1. Appréhender la digitalisation des services publics et non marchands, en promouvant une approche numérique responsable et en intégrant :

– l’obligation d’un numérique accessible (conforme aux normes WCAG2.0 et en accord avec la directive européenne 2016/2102) et inclusif (centré sur l’expérience des bénéficiaires), qui ne se substitue pas au service en présentiel mais le complète ;

– la promotion d’un numérique éthique, c.-à-d. respectueux des droits fondamentaux des usagers, tels que la protection de leurs données personnelles (approche « privacy-by-design ») ;

– la promotion d’un numérique durable, c.-à-d. minimisant son empreinte environnementale (approche d’éco-conception) autant que possible ;

2. Renforcer les compétences numériques de la population en ciblant prioritairement les citoyens victimes de la fracture numérique, en parallèle d’un maintien des services physiques. Pour ce faire, il y a lieu de soutenir structurellement les Espaces Publics Numériques (EPN) et les services d’insertion.

3. Soutenir des initiatives mutualisées d’accompagnement à la digitalisation responsable telles que celle de BRUXEO intitulée « DIGIBRUX », afin de mutualiser une expertise et une expérience permettant de procéder à une transition numérique réfléchie, de dégager du temps au sein des ASBL bruxelloises et d’y renforcer leur objectif sociétal.

4. Octroyer des bourses/budgets digitalisation aux entreprises à profit social afin de pallier le manque de moyens financiers pour investir dans la transformation numérique (par ex : primes à la consultance).

10.

AXE 3

Favoriser la transition
des entreprises
à profit social

Soutenir l'innovation au bénéfice de tous les Bruxellois.

Les entreprises à profit social doivent continuellement s'adapter à l'évolution des besoins et des attentes de la population mais aussi aux modifications des **cadres législatif, administratif et financier**, tout en veillant à renforcer la qualité et l'accessibilité de leur offre de services. Cette réalité les incite à innover et à entreprendre socialement au bénéfice de l'intérêt général.

Depuis 2018, **BRUXEO soutient l'innovation** comme levier de développement territorial et comme soutien à l'efficacité du secteur via différentes actions : chaire en innovations sociales et certificat interuniversitaire en Travail, Développement et Innovation Sociale de l'ULB, cocréation du BISSIB (réseau d'acteurs bruxellois en innovation sociale), mutualisation de services à destination des ASBL bruxelloises en énergie, diversité et digitalisation.



46%

Le manque de temps et de moyens est souligné par 46% des employeurs comme le frein à l'innovation et au développement de leur ASBL.

BRUXEO demande de

Cette législature a permis d'observer quelques avancées des programmes Innoviris et Hub.brussels, afin de soutenir le secteur à profit social. BRUXEO demande de continuer sur cette trajectoire tout en l'améliorant :

1. Rendre possible le financement des projets pilotes en innovation sociale qui ne rentrent pas dans le cadre des agréments (hors champ ou entre champs). Par la suite, pouvoir analyser, évaluer et soutenir ces projets afin d'en assurer la pérennisation (auprès de la COCOM, COCOF, VGC et RBC).

2. Intégrer la R&D dans les dépenses admissibles des frais de fonctionnement des entreprises, et autoriser la création d'excédent (bénéfice raisonnable) réalisé sur les subventions, afin d'investir notamment dans l'innovation sociale et d'y allouer du temps de recherche.

3. Poursuivre l'élargissement du périmètre des mesures liées à l'expansion économique des entreprises (ordonnance du 22 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises) au secteur à profit social.

4. Soutenir des projets de mutualisation des services (logistique, informatique, énergie, diversité, formation, transition, RH, aide à la gestion, mobilité, digitalisation, etc.), au

bénéfice de l'ensemble des entreprises à profit social afin de créer de l'emploi et d'améliorer l'efficacité des ASBL.

5. Soutenir l'esprit d'entreprendre et le développement économique des entreprises par un environnement propice :

a. Intégration de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics.

b. Soutien aux agences-conseils bruxelloises (Febisp et Tracé Brussel) qui conseillent, aident et soutiennent la création des ASBL à travers des études de faisabilité, des conseils juridiques, des plans financiers, des aides pour les marchés publics.

c. Soutien au BISSIB afin d'encourager la mise en réseau, la visibilité des bonnes pratiques, l'émergence et le développement d'innovations sociales.

d. Sensibilisation dans l'enseignement, via notamment des mini-entreprises à profit social.

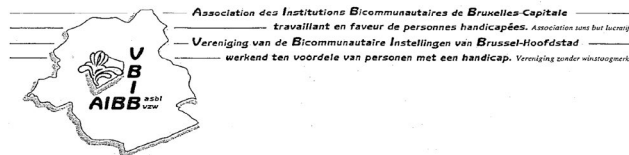
e. Stimuler la recherche sur le secteur dans le monde académique et les transferts de connaissances vers les entreprises à profit social. Encourager les collaborations entre le monde de la recherche et les entreprises à profit social en travaillant avec le Réseau LIEU.



BRUXEO

Confédération des
entreprises à profit social

Les fédérations membres de BRUXEO:





BRUXEO

Confédération des
entreprises à profit social